

**MODIFICATION N° 5 DATÉE DU 20 MAI 2021 APPORTÉE AU PROSPECTUS
SIMPLIFIÉ DATÉ DU 25 SEPTEMBRE 2020, MODIFIÉ PAR LA
MODIFICATION N° 1 DATÉE DU 9 NOVEMBRE 2020, LA
MODIFICATION N° 2 DATÉE DU 4 JANVIER 2021, LA MODIFICATION N° 3
DATÉE DU 12 MARS 2021 ET LA MODIFICATION N° 4 DATÉE
DU 14 MAI 2021**

(LE « PROSPECTUS »)

à l'égard des séries A, D, F, FB, O, PW, PWFB et PWX, sauf indication contraire, des fonds suivants :

- Catégorie Mackenzie Équilibré canadien de croissance^{5,6,8,9,10,15,17,18,19,20}
- Catégorie Mackenzie Ivy Canadien équilibré^{5,6,8,9,10,15,17,18,19,20}
- Catégorie Mackenzie Ivy Mondial équilibré^{5,6,8,9,10,15,17,18,19,20}
- Catégorie Mackenzie Actions canadiennes^{5,6,9,15,18}
- Catégorie Mackenzie Canadien de croissance^{5,6,8,9,10,15,17,18,19,20}
- Catégorie Mackenzie Dividendes canadiens^{5,6,8,9,10,15,17,18,19,20}
- Catégorie Mackenzie Petites capitalisations canadiennes^{5,6}
- Catégorie Mackenzie Cundill Canadien sécurité^{5,6,8,9,10,15,17,18,19,20}
- Catégorie Mackenzie Croissance américaine^{7,8,9,10,11,12,15,16,17,18,19,20,23}
- Catégorie Mackenzie Croissance petites et moyennes capitalisations américaines^{7,8,9,10,12,15,16,17,18,19,20,23}
- Catégorie Mackenzie Croissance petites et moyennes capitalisations américaines – Devises neutres^{7,8,9,10,12,15,16,17,18,19,20,23}
- Catégorie Mackenzie Cundill Valeur^{5,6,8,9,10,15,17,18,19,20}
- Catégorie Mackenzie Croissance mondiale^{7,8,9,10,11,15,17,18,19,20,23}
- Catégorie Mackenzie Actions de petites et moyennes capitalisations mondiales^{5,6,9,15,18}
- Fonds d'actions de petites et moyennes capitalisations mondiales Mackenzie¹¹
- Catégorie Mackenzie Ivy Européen^{8,9,10,15,17,18,19,20}
- Catégorie Mackenzie Ivy Actions étrangères – Devises neutres^{7,8,9,10,15,16,17,18,19,20,23}
- Catégorie Mackenzie Ivy International^{5,6,8,9,10,15,17,18,19,20}
- Catégorie Mackenzie Mondial de ressources
- Catégorie Mackenzie Lingot d'or
- Catégorie Mackenzie Métaux précieux
- Catégorie Portefeuille équilibré Symétrie^{2,5,6,8,9,10,15,17,18,19,20}
- Catégorie Portefeuille actions Symétrie^{7,8,9,10,11,15,16,17,18,19,20,23}
- Catégorie Portefeuille croissance Symétrie^{2,5,6,8,9,10,15,17,18,19,20}
- Catégorie Portefeuille croissance modérée Symétrie^{2,6,8,9,10,15,17,18,19,20}
- Catégorie indicielle Diversification maximale Canada Mackenzie^{7,8,9,10,13,15,17,18,20,23}
- Catégorie mandat privé ciblé d'actions canadiennes Mackenzie^{1,2,3,4,5,6,14,15,19,20,21,22}
- Catégorie mandat privé d'actions mondiales Mackenzie^{1,2,3,4,5,6,14,15,19,20,21,22}
- Catégorie mandat privé équilibré de revenu Mackenzie^{1,2,3,4,5,6,14,15,21}
- Catégorie mandat privé d'actions américaines Mackenzie^{1,2,3,4,5,6,14,15,19,20,21,22}

(les « Fonds »)

NOTES EN BAS DE PAGE : *Chaque « Fonds constitué en société » constitue une catégorie de Corporation Financière Capital Mackenzie. 1) N'offre aucun titre de série A. 2) N'offre aucun titre de série D. 3) N'offre aucun titre de série F. 4) N'offre aucun titre de série FB. 5) N'offre aucun titre de série O. 6) N'offre aucun titre de série PWX. 7) Offre également des titres de série AR. 8) Offre également des titres de série F5. 9) Offre également des titres de série F8. 10) Offre également des titres de série FB5. 11) Offre également des titres de série G. 12) Offre également des titres de série I. 13) Offre également des titres des séries PWT5 et PWX5. 14) Offre également des titres de série PWF8. 15) Offre

également des titres de série PWT8. 16) Offre également des titres de série PWT8. 17) Offre également des titres de série T5. 18) Offre également des titres de série T8. 19) Offre également des titres de série PWT5. 20) Offre également des titres de série PWFB5. 21) Offre également des titres de série PWF. 22) Offre également des titres de série PWF5. 23) Offre également des titres de série PWR.

Le prospectus est modifié pour aviser les investisseurs de chacun des Fonds que le comité d'examen indépendant des Fonds Mackenzie a approuvé la fusion de chaque Fonds avec un organisme de placement collectif similaire pour l'essentiel et constitué sous forme de fiducie le 30 juillet 2021 ou vers cette date aux termes de laquelle, dans chaque cas, les investisseurs d'un Fonds deviendront des investisseurs du fonds prorogé équivalent.

Le prospectus est également modifié afin d'aviser les investisseurs du fonds en dissolution suivant que le fonds en dissolution sera fusionné avec le fonds prorogé comme il est présenté ci-après avec prise d'effet au plus tard le 30 septembre 2021; les investisseurs du fonds en dissolution deviendront alors des investisseurs du fonds prorogé. La fusion suivante a été approuvée par le comité d'examen indépendant des Fonds Mackenzie :

Fonds en dissolution	Fonds prorogé
Fonds d'actions de petites et moyennes capitalisations mondiales Mackenzie	Fonds de petites et moyennes capitalisations mondiales Mackenzie

* * *

Par conséquent, le prospectus est modifié comme suit :

Avis de fusions

Avis de fusion concernant la Catégorie Mackenzie Dividendes canadiens

a) À la page 86, le paragraphe suivant est ajouté sous le tableau de la rubrique « **Précisions sur le fonds** » :

« Avis : Le Fonds sera fusionné avec un organisme de placement collectif similaire pour l'essentiel et constitué sous forme de fiducie le 30 juillet 2021 ou vers cette date. Le CEI a approuvé la fusion, et les investisseurs du Fonds en date du 7 mai 2021 seront avisés au moins 60 jours avant la réalisation de la fusion. »

Avis de fusion concernant la Catégorie Mackenzie Actions canadiennes

b) À la page 92, le paragraphe suivant est ajouté sous le tableau de la rubrique « **Précisions sur le fonds** » :

« Avis : Le Fonds sera fusionné avec un organisme de placement collectif similaire pour l'essentiel et constitué sous forme de fiducie le 30 juillet 2021 ou vers cette date. Le CEI a approuvé la fusion, et les investisseurs du Fonds en date du 7 mai 2021 seront avisés au moins 60 jours avant la réalisation de la fusion. »

Avis de fusion concernant la Catégorie Mackenzie Équilibré canadien de croissance

c) À la page 97, le paragraphe suivant est ajouté sous le tableau de la rubrique « **Précisions sur le fonds** » :

« Avis : Le Fonds sera fusionné avec un organisme de placement collectif similaire pour l'essentiel et constitué sous forme de fiducie le 30 juillet 2021 ou vers cette date. Le CEI a approuvé la fusion, et les investisseurs du Fonds en date du 7 mai 2021 seront avisés au moins 60 jours avant la réalisation de la fusion. »

Avis de fusion concernant la Catégorie Mackenzie Canadien de croissance

d) À la page 103, le paragraphe suivant est ajouté sous le tableau de la rubrique « **Précisions sur le fonds** » :

« Avis : Le Fonds sera fusionné avec un organisme de placement collectif similaire pour l'essentiel et constitué sous forme de fiducie le 30 juillet 2021 ou vers cette date. Le CEI a approuvé la fusion, et les investisseurs du Fonds en date du 7 mai 2021 seront avisés au moins 60 jours avant la réalisation de la fusion. »

Avis de fusion concernant la Catégorie Mackenzie Petites capitalisations canadiennes

e) À la page 115, le paragraphe suivant est ajouté sous le tableau de la rubrique « **Précisions sur le fonds** » :

« Avis : Le Fonds sera fusionné avec un organisme de placement collectif similaire pour l'essentiel et constitué sous forme de fiducie le 30 juillet 2021 ou vers cette date. Le CEI a approuvé la fusion, et les investisseurs du Fonds en date du 7 mai 2021 seront avisés au moins 60 jours avant la réalisation de la fusion. »

Avis de fusion concernant la Catégorie Mackenzie Cundill Canadien sécurité

f) À la page 131, le paragraphe suivant est ajouté sous le tableau de la rubrique « **Précisions sur le fonds** » :

« Avis : Le Fonds sera fusionné avec un organisme de placement collectif similaire pour l'essentiel et constitué sous forme de fiducie le 30 juillet 2021 ou vers cette date. Le CEI a approuvé la fusion, et les investisseurs du Fonds en date du 7 mai 2021 seront avisés au moins 60 jours avant la réalisation de la fusion. »

Avis de fusion concernant la Catégorie Mackenzie Cundill Valeur

g) À la page 137, le paragraphe suivant est ajouté sous le tableau de la rubrique « **Précisions sur le fonds** » :

« Avis : Le Fonds sera fusionné avec un organisme de placement collectif similaire pour l'essentiel et constitué sous forme de fiducie le 30 juillet 2021 ou vers cette date. Le CEI a approuvé la fusion, et les investisseurs du Fonds en date du 7 mai 2021 seront avisés au moins 60 jours avant la réalisation de la fusion. »

Avis de fusion concernant la Catégorie Mackenzie Croissance mondiale

h) À la page 166, le paragraphe suivant est ajouté sous le tableau de la rubrique « **Précisions sur le fonds** » :

« Avis : Le Fonds sera fusionné avec un organisme de placement collectif similaire pour l'essentiel et constitué sous forme de fiducie le 30 juillet 2021 ou vers cette date. Le CEI a approuvé la fusion, et les investisseurs du Fonds en date du 7 mai 2021 seront avisés au moins 60 jours avant la réalisation de la fusion. »

Avis de fusion concernant la Catégorie Mackenzie Mondial de ressources

i) À la page 169, le paragraphe suivant est ajouté sous le tableau de la rubrique « **Précisions sur le fonds** » :

« Avis : Le Fonds sera fusionné avec un organisme de placement collectif similaire pour l'essentiel et constitué sous forme de fiducie le 30 juillet 2021 ou vers cette date. Le CEI a

approuvé la fusion, et les investisseurs du Fonds en date du 7 mai 2021 seront avisés au moins 60 jours avant la réalisation de la fusion. »

Avis de fusion concernant la Catégorie Mackenzie Actions de petites et moyennes capitalisations mondiales

j) À la page 175, le paragraphe suivant est ajouté sous le tableau de la rubrique « **Précisions sur le fonds** » :

« Avis : Le Fonds sera fusionné avec un organisme de placement collectif similaire pour l'essentiel et constitué sous forme de fiducie le 30 juillet 2021 ou vers cette date. Le CEI a approuvé la fusion, et les investisseurs du Fonds en date du 7 mai 2021 seront avisés au moins 60 jours avant la réalisation de la fusion. »

Avis de fusion concernant le Fonds d'actions de petites et moyennes capitalisations mondiales Mackenzie

k) À la page 178, le paragraphe suivant est ajouté sous le tableau de la rubrique « **Précisions sur le fonds** » :

« Avis : Le Fonds sera fusionné avec le Fonds de petites et moyennes capitalisations mondiales Mackenzie au plus tard le 30 septembre 2021. Le CEI a approuvé la fusion, et les investisseurs du Fonds en date du 7 mai 2021 seront avisés au moins 60 jours avant la réalisation de la fusion. »

Avis de fusion concernant la Catégorie Mackenzie Lingot d'or

l) À la page 197, le paragraphe suivant est ajouté sous le tableau de la rubrique « **Précisions sur le fonds** » :

« Avis : Le Fonds sera fusionné avec un organisme de placement collectif similaire pour l'essentiel et constitué sous forme de fiducie le 30 juillet 2021 ou vers cette date. Le CEI a approuvé la fusion, et les investisseurs du Fonds en date du 7 mai 2021 seront avisés au moins 60 jours avant la réalisation de la fusion. »

Avis de fusion concernant la Catégorie Mackenzie Ivy Canadien équilibré

m) À la page 214, le paragraphe suivant est ajouté sous le tableau de la rubrique « **Précisions sur le fonds** » :

« Avis : Le Fonds sera fusionné avec un organisme de placement collectif similaire pour l'essentiel et constitué sous forme de fiducie le 30 juillet 2021 ou vers cette date. Le CEI a approuvé la fusion, et les investisseurs du Fonds en date du 7 mai 2021 seront avisés au moins 60 jours avant la réalisation de la fusion. »

Avis de fusion concernant la Catégorie Mackenzie Ivy Européen

n) À la page 223, le paragraphe suivant est ajouté sous le tableau de la rubrique « **Précisions sur le fonds** » :

« Avis : Le Fonds sera fusionné avec un organisme de placement collectif similaire pour l'essentiel et constitué sous forme de fiducie le 30 juillet 2021 ou vers cette date. Le CEI a approuvé la fusion, et les investisseurs du Fonds en date du 7 mai 2021 seront avisés au moins 60 jours avant la réalisation de la fusion. »

Avis de fusion concernant la Catégorie Mackenzie Ivy Actions étrangères – Devises neutres

o) À la page 226, le paragraphe suivant est ajouté sous le tableau de la rubrique « **Précisions sur le fonds** » :

« Avis : Le Fonds sera fusionné avec un organisme de placement collectif similaire pour l'essentiel et constitué sous forme de fiducie le 30 juillet 2021 ou vers cette date. Le CEI a approuvé la fusion, et les investisseurs du Fonds en date du 7 mai 2021 seront avisés au moins 60 jours avant la réalisation de la fusion. »

Avis de fusion concernant la Catégorie Mackenzie Ivy Mondial équilibré

p) À la page 232, le paragraphe suivant est ajouté sous le tableau de la rubrique « **Précisions sur le fonds** » :

« Avis : Le Fonds sera fusionné avec un organisme de placement collectif similaire pour l'essentiel et constitué sous forme de fiducie le 30 juillet 2021 ou vers cette date. Le CEI a approuvé la fusion, et les investisseurs du Fonds en date du 7 mai 2021 seront avisés au moins 60 jours avant la réalisation de la fusion. »

Avis de fusion concernant la Catégorie Mackenzie Ivy International

q) À la page 238, le paragraphe suivant est ajouté sous le tableau de la rubrique « **Précisions sur le fonds** » :

« Avis : Le Fonds sera fusionné avec un organisme de placement collectif similaire pour l'essentiel et constitué sous forme de fiducie le 30 juillet 2021 ou vers cette date. Le CEI a approuvé la fusion, et les investisseurs du Fonds en date du 7 mai 2021 seront avisés au moins 60 jours avant la réalisation de la fusion. »

Avis de fusion concernant la Catégorie indicielle Diversification maximale Canada Mackenzie

r) À la page 250, le paragraphe suivant est ajouté sous le tableau de la rubrique « **Précisions sur le fonds** » :

« Avis : Le Fonds sera fusionné avec un organisme de placement collectif similaire pour l'essentiel et constitué sous forme de fiducie le 30 juillet 2021 ou vers cette date. Le CEI a approuvé la fusion, et les investisseurs du Fonds en date du 7 mai 2021 seront avisés au moins 60 jours avant la réalisation de la fusion. »

Avis de fusion concernant la Catégorie Mackenzie Métaux précieux

s) À la page 274, le paragraphe suivant est ajouté sous le tableau de la rubrique « **Précisions sur le fonds** » :

« Avis : Le Fonds sera fusionné avec un organisme de placement collectif similaire pour l'essentiel et constitué sous forme de fiducie le 30 juillet 2021 ou vers cette date. Le CEI a approuvé la fusion, et les investisseurs du Fonds en date du 7 mai 2021 seront avisés au moins 60 jours avant la réalisation de la fusion. »

Avis de fusion concernant la Catégorie mandat privé ciblé d'actions canadiennes Mackenzie

t) À la page 280, le paragraphe suivant est ajouté sous le tableau de la rubrique « **Précisions sur le fonds** » :

« Avis : Le Fonds sera fusionné avec un organisme de placement collectif similaire pour l'essentiel et constitué sous forme de fiducie le 30 juillet 2021 ou vers cette date. Le CEI a

approuvé la fusion, et les investisseurs du Fonds en date du 7 mai 2021 seront avisés au moins 60 jours avant la réalisation de la fusion. »

Avis de fusion concernant la Catégorie mandat privé d'actions mondiales Mackenzie

u) À la page 289, le paragraphe suivant est ajouté sous le tableau de la rubrique « **Précisions sur le fonds** » :

« Avis : Le Fonds sera fusionné avec un organisme de placement collectif similaire pour l'essentiel et constitué sous forme de fiducie le 30 juillet 2021 ou vers cette date. Le CEI a approuvé la fusion, et les investisseurs du Fonds en date du 7 mai 2021 seront avisés au moins 60 jours avant la réalisation de la fusion. »

Avis de fusion concernant la Catégorie mandat privé équilibré de revenu Mackenzie

v) À la page 301, le paragraphe suivant est ajouté sous le tableau de la rubrique « **Précisions sur le fonds** » :

« Avis : Le Fonds sera fusionné avec un organisme de placement collectif similaire pour l'essentiel et constitué sous forme de fiducie le 30 juillet 2021 ou vers cette date. Le CEI a approuvé la fusion, et les investisseurs du Fonds en date du 7 mai 2021 seront avisés au moins 60 jours avant la réalisation de la fusion. »

Avis de fusion concernant la Catégorie mandat privé d'actions américaines Mackenzie

w) À la page 307, le paragraphe suivant est ajouté sous le tableau de la rubrique « **Précisions sur le fonds** » :

« Avis : Le Fonds sera fusionné avec un organisme de placement collectif similaire pour l'essentiel et constitué sous forme de fiducie le 30 juillet 2021 ou vers cette date. Le CEI a approuvé la fusion, et les investisseurs du Fonds en date du 7 mai 2021 seront avisés au moins 60 jours avant la réalisation de la fusion. »

Avis de fusion concernant la Catégorie Mackenzie Croissance américaine

x) À la page 325, le paragraphe suivant est ajouté sous le tableau de la rubrique « **Précisions sur le fonds** » :

« Avis : Le Fonds sera fusionné avec un organisme de placement collectif similaire pour l'essentiel et constitué sous forme de fiducie le 30 juillet 2021 ou vers cette date. Le CEI a approuvé la fusion, et les investisseurs du Fonds en date du 7 mai 2021 seront avisés au moins 60 jours avant la réalisation de la fusion. »

Avis de fusion concernant la Catégorie Mackenzie Croissance petites et moyennes capitalisations américaines

y) À la page 332, le paragraphe suivant est ajouté sous le tableau de la rubrique « **Précisions sur le fonds** » :

« Avis : Le Fonds sera fusionné avec un organisme de placement collectif similaire pour l'essentiel et constitué sous forme de fiducie le 30 juillet 2021 ou vers cette date. Le CEI a approuvé la fusion, et les investisseurs du Fonds en date du 7 mai 2021 seront avisés au moins 60 jours avant la réalisation de la fusion. »

Avis de fusion concernant la Catégorie Mackenzie Croissance petites et moyennes capitalisations américaines – Devises neutres

z) À la page 335, le paragraphe suivant est ajouté sous le tableau de la rubrique « **Précisions sur le fonds** » :

« Avis : Le Fonds sera fusionné avec un organisme de placement collectif similaire pour l'essentiel et constitué sous forme de fiducie le 30 juillet 2021 ou vers cette date. Le CEI a approuvé la fusion, et les investisseurs du Fonds en date du 7 mai 2021 seront avisés au moins 60 jours avant la réalisation de la fusion. »

Avis de fusion concernant la Catégorie Portefeuille équilibré Symétrie

aa) À la page 351, le paragraphe suivant est ajouté sous le tableau de la rubrique « **Précisions sur le fonds** » :

« Avis : Le Fonds sera fusionné avec un organisme de placement collectif similaire pour l'essentiel et constitué sous forme de fiducie le 30 juillet 2021 ou vers cette date. Le CEI a approuvé la fusion, et les investisseurs du Fonds en date du 7 mai 2021 seront avisés au moins 60 jours avant la réalisation de la fusion. »

Avis de fusion concernant la Catégorie Portefeuille actions Symétrie

bb) À la page 360, le paragraphe suivant est ajouté sous le tableau de la rubrique « **Précisions sur le fonds** » :

« Avis : Le Fonds sera fusionné avec un organisme de placement collectif similaire pour l'essentiel et constitué sous forme de fiducie le 30 juillet 2021 ou vers cette date. Le CEI a approuvé la fusion, et les investisseurs du Fonds en date du 7 mai 2021 seront avisés au moins 60 jours avant la réalisation de la fusion. »

Avis de fusion concernant la Catégorie Portefeuille croissance Symétrie

cc) À la page 369, le paragraphe suivant est ajouté sous le tableau de la rubrique « **Précisions sur le fonds** » :

« Avis : Le Fonds sera fusionné avec un organisme de placement collectif similaire pour l'essentiel et constitué sous forme de fiducie le 30 juillet 2021 ou vers cette date. Le CEI a approuvé la fusion, et les investisseurs du Fonds en date du 7 mai 2021 seront avisés au moins 60 jours avant la réalisation de la fusion. »

Avis de fusion concernant la Catégorie Portefeuille croissance modérée Symétrie

dd) À la page 375, le paragraphe suivant est ajouté sous le tableau de la rubrique « **Précisions sur le fonds** » :

« Avis : Le Fonds sera fusionné avec un organisme de placement collectif similaire pour l'essentiel et constitué sous forme de fiducie le 30 juillet 2021 ou vers cette date. Le CEI a approuvé la fusion, et les investisseurs du Fonds en date du 7 mai 2021 seront avisés au moins 60 jours avant la réalisation de la fusion. »

Droits de résolution et sanctions civiles

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces confère aux porteurs de titres un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de titres d'OPC, qui peut être exercé dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation de toute souscription, qui peut être exercé dans les 48 heures de la réception de la confirmation de l'ordre de souscription.

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires permet également aux porteurs de titres de demander la nullité d'un contrat de souscription de titres d'OPC et un remboursement, ou des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur l'OPC. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation en valeurs mobilières de la province ou du territoire concerné et on consultera éventuellement un avocat.

